

Cette brochure publiée par La Banque Centrale du Congo est destinée à éclaircir l'opinion sur les contours de la décision d'adapter la structure fiduciaire nationale. Elle apporte des réponses explicites aux questions que se pose la population sur la mise en circulation des nouvelles coupures à valeur faciale adaptée.

Ce document de communication permettra au lecteur de saisir la nécessité et l'opportunité de cette décision longuement murie par l'Autorité monétaire et de contrecarrer ainsi toute spéculation due à une éventuelle désinformation.

Il sied d'indiquer que les points relevés ci-dessous, quoi que n'étant pas exhaustifs, ramassent tout de même les principales préoccupations du public auprès de qui les Services de l'Institut d'Emission ont recueilli plusieurs questions. Ces dernières peuvent être regroupées en quatre points principaux, à savoir : (i) les informations de connaissance générale sur le sujet, (ii) la stratégie de lancement et de communication, (iii) la stratégie d'encadrement et (iv) les questions diverses.

1. DES INFORMATIONS GENERALES

1.1. En quoi consiste l'adaptation de la structure fiduciaire ?

L'adaptation de la structure fiduciaire est une action qui a pour finalité d'harmoniser la configuration de la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les billets en circulation, avec l'évolution de la situation économique et financière du pays afin de lui permettre de jouer son rôle dans le fonctionnement de l'économie. La manière de procéder à l'adaptation dépend du contexte.

Cela peut nécessiter l'introduction de nouvelles coupures, l'augmentation de la valeur faciale de certaines coupures, la mise en circulation des pièces de monnaie, le retrait de coupures inutilisées, etc. Dans le cas présent, il s'agit d'élargir l'éventail des billets qui composent le franc congolais en vue d'adapter l'éventail fiduciaire à l'évolution économique nationale de quatorze dernières années.

1.2. Quelles seront les nouvelles coupures qui seront mises en circulation ?

Quatre coupures sont concernées. Il s'agit des billets de 1.000, 5.000 et 10.000 FC. La mise en circulation de la coupure de 20.000 FC n'interviendra qu'ultérieurement.

1.3. Quels sont les avantages de l'émission des billets à valeur faciale adaptée ?

La réforme de la structure fiduciaire comporte plusieurs avantages. En effet, en facilitant le processus de détermination des prix des biens, des services et des actifs financiers, elle replace la monnaie nationale dans son rôle d'étalon de mesure et d'intermédiaire des échanges. En cela, elle rend plus commode le dénouement des transactions et en réduit le coût pour les agents économiques. Les billets à valeur faciale adaptée rendent également plus facile le règlement des transactions de grosse valeur.

L'adaptation de la structure fiduciaire crée également des incitations à l'émergence des produits bancaires et d'autres instruments financiers libellés en monnaie nationale.

Certaines institutions financières souhaitent mettre à la disposition des agents économiques des produits financiers de ce type, mais craignent d'être confrontés aux difficultés liées aux coûts de manipulation d'une importante quantité des billets pour les placements importants du fait qu'ils n'ont pas toujours toute la logistique nécessaire (machines appropriées, personnel, etc.). Ce qui les pousse souvent à privilégier l'offre d'instruments financiers libellés en devises (dépôts, crédits, etc.) dont le mesurage est plus aisé.

Aussi faudrait-il mentionner que, sous réserve de la pérennisation de la stabilité du cadre macroéconomique et d'une politique de change active, la réforme de la structure fiduciaire contribuera, à terme, à la dédollarisation de l'économie.

En ce qui concerne la Banque Centrale du Congo, le gain à retirer de cette opération sera notamment la réduction des coûts de production, de stockage, de transport, de distribution des billets. Cela permettra d'améliorer son compte d'exploitation.

1.4. Pourquoi lancer de nouvelles et grosses coupures plutôt que de garder les coupures actuelles ?

La mise en circulation des billets à valeur faciale adaptée répond à la nécessité d'améliorer l'éventail fiduciaire du franc congolais. L'examen de l'histoire de l'éventail actuel nous le confirme.

En effet, avec l'instabilité macroéconomique ayant prévalu dans les années 1990 et l'avènement de la guerre vers la fin de cette décennie, la structure fiduciaire avait subi une profonde déformation. Les coupures de 1 centime à 20 FC ont été abandonnées et ont disparu comme par enchantement, les transactions des agents économiques ne concernant plus que les billets de 50 et 100 FC.

Lorsque ceux de 200 et 500 FC furent mis en circulation (2003 et 2004), ils furent bien accueillis et la population les considéra comme adaptés au contexte et permettant plus facilement de dénouer les transactions.

L'attitude d'abandon des coupures inférieures à 50 FC et l'acceptation de celles 200 FC et 500 FC étaient un témoignage du désir de la population quant au besoin d'adapter la structure fiduciaire à l'évolution du contexte économique afin de permettre le règlement facile de certaines opérations qui ne pouvaient être réglées qu'en monnaies étrangères. En effet, il devenait incommode de transporter 50.000 billets de 10 FC juste pour le règlement d'une affaire d'un import de 500.000 FC !

Lancer des coupures dont la valeur faciale est supérieure à celle des billets déjà en circulation s'inscrit donc dans la suite logique d'une opération d'adaptation débutée en 1998 avec la réforme monétaire de l'époque et que le pays a poursuivie en 2003 et 2004.

Garder les coupures actuelles reviendrait à cautionner la dollarisation et à restreindre l'utilisation de la monnaie nationale dans les transactions.

1.5. Ne devrait-on pas privilégier la remise en circulation de petites coupures de 5 et 10 FC ainsi que le lancement des pièces de monnaie pour faciliter le dénouement de petites transactions et éviter la tendance à l'arrondissement des prix à la hausse (c'est-à-dire à la coupure supérieure disponible) ?

Il est à noter que d'une part, la Banque Centrale n'a jamais démonétisé les coupures de 5 et 10 FC. Ce sont les agents économiques qui n'utilisent plus du fait qu'elles ont perdu leur pouvoir d'achat (on ne peut plus rien acheter avec, les prix ayant augmenté depuis leur mise en circulation qui date de 14 ans).

D'autre part, la mise en circulation des nouvelles coupures n'est pas la seule action du projet d'adaptation de la structure fiduciaire. Il existe une autre phase du projet à lancer ultérieurement qui consistera en la mise en circulation des pièces de monnaie dont la valeur faciale reprendra celle des petites coupures en circulation.

A l'heure actuelle, compte tenu des contraintes budgétaires, il n'est pas possible de lancer les pièces car leur production est quelque peu coûteuse, d'autant plus que ce sont des métaux.

1.6. Quelle nuance faites-vous entre billets à valeur faciale élevée et billets à valeur faciale adaptée ?

En fait, l'expression "valeur faciale adaptée" met en lumière l'objectif poursuivi par l'opération, celui de rapprocher ou d'ajuster la structure fiduciaire au contexte économique qui se voudrait dynamique. La valeur faciale des billets concernés, n'est pas seulement supérieure à celle des précédents (d'où l'expression "élevée"), mais est adaptée, ajustée en fonction de l'évolution de l'économie.

1.7. Une certaine opinion pense que l'émission de ces billets est une source affirmée de l'inflation. Votre avis ?

Il n'est pas correct d'affirmer que c'est l'émission des billets à valeur faciale élevée qui est la source de l'inflation. Ceci est attesté par une rapide observation des faits dans quelques espaces monétaires contemporains (zone Franc CFA, Japon, Corée du Sud, zone Euro) où circulent des billets à valeur faciale élevée avec la stabilité des prix comme une donnée fondamentale de l'économie. Ainsi, si l'inflation tenait plus à la circulation des grosses coupures, les pays de la zone CEMAC, la Suisse, le Japon et particulièrement la Corée du Sud auraient des taux d'inflation largement supérieurs à ceux réalisés par la RDC et seraient dans une instabilité macroéconomique endémique. Ce que la réalité dément : les pays précités sont reconnus comme des paradis de stabilité monétaire.

En fait, les billets à valeur faciale adaptée ne portent pas en eux-mêmes les germes de l'inflation. L'émission des billets de banque, quelle qu'en soit la valeur faciale, ne peut entraîner de hausse des prix que lorsqu'elle conduit à une variation de la masse monétaire au-delà de la demande de monnaie.

2. STRATEGIE DE LANCEMENT ET DE COMMUNICATION

2.1. Quelle stratégie de communication a-t-elle été mise en place afin d'informer la population sur l'opération ?

L'Institut d'Emission a élaboré toute une stratégie de communication dont l'un des axes fondamentaux est la diffusion de la vraie information au public en ce qui concerne les objectifs de l'opération, ses contours ainsi que d'autres aspects importants qui s'y rapportent. Grâce aux canaux d'information appropriés à la communication de masse, la population est de plus en plus et de mieux en mieux informée, quelle que soit l'entité où elle se trouve.

Ainsi, la population a été divisée en groupes-cibles et, selon les spécificités de chacun d'entre eux, des activités particulières de communication ont été retenues.

Il s'agit notamment de (i) l'organisation d'un point de presse pour le lancement officiel de la campagne ; (ii) la production et la diffusion des émissions, des spots, des jingles et d'autres actions de communication (séminaires, descente sur terrain, etc.) ; (v) la publication de l'avis au public essentiellement avec le concours de la presse écrite ; (vi) de la production et de la diffusion des sketches ainsi que (vii) la conception et la distribution d'une brochure questions-réponses, des dépliants et des affiches.

Par ailleurs, atteindre un grand nombre, bon nombre de ces activités est réalisé aussi bien en français qu'en langues vernaculaires.

2.2. Comment la Banque Centrale fera-t-elle parvenir ces nouvelles coupures dans les coins les plus reculés du territoire de la République ?

La Banque Centrale dispose d'un grand réseau d'entités provinciales (directions provinciales, agences autonomes, agences mandataires) fort de près d'une quarantaine de points qui représentent le Siège dans leurs administrations respectives.

Il va sans dire que ce réseau servira de canal de mobilité des nouvelles coupures, à côté des banques commerciales, de plus en plus nombreuses à travers le pays, et qui demeurent les principales courroies de circulation de la monnaie.

3. STRATEGIE D'ENCADREMENT

3.1. Quelles sont les principales mesures d'encadrement qui ont été prises pour que la mise en circulation des nouveaux billets soit un succès ?

La condition la plus importante est le maintien des politiques budgétaire et monétaires restrictives. A cet effet, le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo se sont engagés à exécuter leur Plan de Trésorerie sur base caisse afin de préserver la stabilité macroéconomique si chèrement acquise et éviter toute perturbation sur la quantité des moyens de paiement en circulation et sur les prix.

En outre, il sied de souligner que les émissions des nouvelles coupures ne se feront cette année que dans le cadre des émissions de remplacement. Par ailleurs, en cas de choc ou d'excès de liquidité sur le marché, la Banque Centrale, grâce à ses réserves, se tient également prête à intervenir sur les marchés en cas d'apparition d'une perturbation qui serait due à une quelconque spéculation. A ce sujet, il convient de signaler qu'un dispositif de surveillance économique et financière a été mis en place pour détecter tout facteur de risque et proposer des mesures correctives en cas de nécessité.

Enfin, le programme de mise en circulation des nouvelles coupures est flexible et pourrait toujours être modifié, notamment par une réduction du volume des émissions, si le besoin s'en faisait sentir.

3.2. Comment assurer le contrôle des prix au lancement de ces coupures dans un contexte de libéralisme économique ?

A travers la panoplie de ses instruments des politiques monétaire et de change dont elle dispose, la Banque Centrale veille à ce que la masse monétaire soit compatible à la croissance économique et à l'objectif de stabilité des prix.

Les Services compétents de l'Etat accompagneront l'Institut d'Emission dans le contrôle des prix pour s'assurer que les opérateurs économiques ne profiteront pas du lancement des nouvelles coupures pour augmenter les prix de leurs articles outre mesure.

3.3. Etant donné la stabilité actuelle de la monnaie nationale et le lancement des nouvelles coupures, pourquoi maintient-on une réglementation de change qui une circulation concomitante du dollar américain et du franc congolais ?

Le projet d'adaptation de la structure fiduciaire rentre dans le cadre global d'un programme de réforme des politiques monétaire et de change qui prévoit également la modification de la réglementation de change à terme.

Pour l'heure, le contexte actuel ne s'y prête pas. Il est préférable que les agents économiques s'habituent dans un premier temps aux nouvelles coupures et ressentent une certaine indifférence à l'égard du dollar et des monnaies étrangères. Le maintien de la stabilité les incitera dans un deuxième temps à accroître leur préférence pour la monnaie nationale et à se dessaisir des devises en raison de l'élimination du risque d'instabilité. C'est à ce moment que l'on procédera à la réforme de la réglementation de change.

C'est ici le lieu de préciser qu'en matière économique, il faut aller prudemment lorsqu'on met en œuvre une réforme. Il n'est pas convenable d'aller brutalement, ni d'imposer brutalement. Les faits doivent précéder les textes.

Sinon, la réponse de l'économie peut également être brutale, mais de la façon non souhaitable comme entre 1999 et 2000, parce qu'il y a certains aspects d'ordre psychologique qui interviennent et qui échappent souvent au contrôle des décideurs.

3.4. On remarque dans le secteur de transport une décote interne à la monnaie fiduciaire. Les taximen achètent 800 FC en billets de 50 FC ou 100 FC à 1.000 FC en billets de 500. Les grosses coupures ne contribueront-elles pas à aggraver ce phénomène ?

Non, pas du tout. Des mesures d'accompagnement ont été prévues pour éviter l'amplification de cette situation à laquelle la Banque Centrale s'attèle d'ailleurs à répondre. C'est dans ce cadre qu'un volet émission des petites coupures a été intégré dans la matrice des mesures à appliquer.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. L'émission de nouvelles coupures ne suscitera-t-elle pas un regain des activités de contrefaçon ? Comment comptez-vous enrayer efficacement cette activité illicite ?

Dans tous les pays du monde, les contrefacteurs ne s'attaquent pas seulement aux nouvelles coupures mais à toutes. Il est vrai que celles qui ont une valeur faciale élevée sont toujours les plus ciblées. Mais des dispositifs de lutte sont mises en place pour s'attaquer à ce fléau.

En RDC, la lutte contre la contrefaçon est menée conjointement par la Banque Centrale et les services compétents de l'Etat, notamment les instances judiciaires, la Police Nationale et l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), du fait le phénomène a tendance à avoir des ramifications que l'Institut d'Emission ne saurait, à elle seule, découvrir ni combattre.

Par ailleurs, la Banque a pris des précautions en ce qui concerne la qualité des billets, en renforçant particulièrement les éléments de sécurité, afin de rendre toute contrefaçon difficile et permettre à la population de facilement distinguer les vrais billets des faux sur la base des éléments de sécurité très clairs. C'est dans ce cadre que la population est exhortée à bien suivre la campagne pour avoir une information suffisante sur ces éléments de distinction.

4.2. Quels sont les rapports entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo en ce qui concerne la question d'adaptation de la structure fiduciaire ?

Conformément à l'article 7 de ses statuts, la Banque Centrale jouit du privilège exclusif d'émission des billets de banque et de frappe des pièces en République Démocratique du Congo (prérogative de la BCC conformément à la loi). Néanmoins, la BCC travaille en coopération avec le Gouvernement et discute régulièrement avec ce dernier sur cette question pour recueillir ses avis.

4.3. Le lancement des nouvelles coupures n'est-il pas une manœuvre pour donner à la Majorité Présidentielle les moyens financiers devant lui permettre de payer ses membres ? La décision d'émettre ces billets n'est-elle pas le fait d'une pression politique ?

Absolument pas. L'émission des nouvelles coupures n'est pas génératrice de recettes ni pour l'Etat, ni pour n'importe quel mouvement politique, religieux ou social. En outre, le législateur a accordé à la Banque Centrale son indépendance pour justement le préserver de toute pression politique.

Elle ne peut recevoir aucune instruction politique en ce qui concerne les missions qui sont les siennes, notamment l'émission des billets.

La décision de la mise en circulation des billets à valeur faciale adaptée obéit plutôt à une nécessité et à une urgence : adapter l'éventail fiduciaire aux réalités économiques et financières. Sans quoi, cet éventail serait en déconnexion avec le développement de l'économie et ne serait plus utilisé par les agents économiques au risque de faire perdre à la RDC sa souveraineté monétaire.

A titre de rappel, il importe de mentionner que ce processus avait commencé avec la mise en circulation réussie des coupures de 200 et 500 FC dont le succès tient aux mesures d'encadrement appropriées de l'heure.

A ce jour, les mesures d'antan ont été renforcées pour que l'encadrement de cette opération-ci soit meilleur que le précédent (recherche de la perfection). C'est ici le lieu de souligner que le combat psychologique que mène l'Institut d'Emission, parallèlement à sa campagne de lancement des nouvelles coupures, est d'emmener la population à enterrer définitivement les démons monétaires des années 1990 et de montrer au monde que la RDC est résolument tournée vers un avenir prometteur.

4.4. La décision de lancer de nouvelles coupures est-elle assujettie à l'autorisation des Institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) ?

Non. C'est une décision qui relève pleinement de la compétence de la Banque Centrale du Congo conformément à la loi. Ce sont les évolutions socio-économiques et financières nationales qui ont incité la Banque centrale à mettre en œuvre ce projet.

4.5. Que faut-il faire pour éviter la tentation de la « planche à billets » ?

Il ne faut jamais confondre l'émission de nouvelles coupures avec le recours à la planche à billets.

Ce dernier est la situation où le déficit du Trésor est financé par des avances accordées par la Banque Centrale. Par le passé, la RDC a dû faire à récurrence cette mauvaise expérience dont l'une des conséquences a été l'hyperinflation.

Aujourd'hui, en matière de gestion des finances publiques, les choses ont beaucoup changé et les avancées sont perceptibles en termes de contribution à la maîtrise de l'inflation et à l'amélioration du climat des affaires. Comme relevé antérieurement, le Gouvernement et la Banque Centrale se sont engagés à ne plus revenir sur ces malheureuses expériences du passé.

4.6. Le lancement des nouvelles coupures améliorerait-il le social des congolaises et des congolais ?

A la question de savoir si la pluie pourrait améliorer les conditions de vie d'une population, les experts répondent à l'affirmatif mais avec la nuance "indirectement". En effet, l'eau de la pluie facilite notamment la croissance des plantes et permet la réalisation de plusieurs travaux indispensables à la vie humaine.

Autant, les spécialistes s'accordent sur le fait que l'économie a besoin, pour son fonctionnement harmonieux, d'une monnaie pouvant faciliter les échanges et encourager l'activité économique. C'est la croissance de ces derniers qui procurera l'emploi et les revenus à la population.

L'adaptation de la structure fiduciaire contribuera à rendre au franc congolais les caractéristiques d'une monnaie à l'effet de participer indirectement à l'amélioration du vécu quotidien des congolaises et des congolais au-delà de la facilité de transport et de la sécurité. En effet, cette opération permettra d'accroître la demande de monnaie en franc congolais, laquelle stimulera le crédit et contribuera, par ricochet, à la croissance et à l'emploi, avec comme conséquence l'augmentation du revenu.

4.7. Est-ce que les opérateurs économiques acceptent l'idée de mettre en circulation les grosses coupures ?

Assurément. Il n'y a qu'à observer comment la plupart des transactions sont réglées en dollar parce qu'il n'y a pas, en valeur, de coupure correspondante en monnaie nationale qui aurait été utilisée à la place. Pour acheter un congélateur de 387 dollars (l'équivalent de 360.000 FC), il faudrait manipuler 3.600 billets de 100 FC alors qu'il est plus commode d'utiliser à peine 8 billets de 50 dollars. Si par contre l'éventail fiduciaire comprend un billet de 20.000 FC, il serait plus facile et plus discret, avec 18 billets de 20.000 FC, de régler la transaction, avec en supplément une faiblesse des coûts de transaction.

Par ailleurs, majoritairement, les opérateurs économiques ne disposent pas toujours de la logistique (machines de comptage) et du temps pour effectuer le calcul et le comptage de la masse des billets en petites coupures du fait qu'ils font face à des clients et partenaires qui sont nombreux et de surcroît pressés. Quel est le raccourci ? Se tourner carrément vers les monnaies étrangères pour fixer leurs prix et régler leurs transactions. En cela, la RDC perd un des attributs de la souveraineté nationale ainsi que son indépendance monétaire.

4.8. Comment réagirait le pouvoir si un « mot d'ordre » est donné pour refuser les nouvelles coupures ?

La monnaie ne peut servir d'enjeu de lutte politicienne ou partisane. Elle est plutôt fédératrice de la communauté.

Elle est émise dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement de l'économie nationale pour le bien de toute la population, sans distinction de tribu, de religion, de genre ou d'obédience politique. L'Institut d'Emission attend de la population une attitude réceptive et de coopération afin de réussir ce projet qui est mené justement dans l'intérêt collectif.

4.9. La Banque Centrale offre-t-elle la possibilité d'échanger les billets usagers avec les nouveaux émis ?

Evidemment, la Banque est obligée de retirer tout billet ne répondant plus aux normes. Cette opération n'est réalisable que s'il y a rentrée des billets dans ses coffres. L'échange des billets usagers contre des neufs contribuera à l'amélioration de la circulation fiduciaire étant donné qu'une masse importante de monnaie fiduciaire circule hors système bancaire.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
563, Boulevard Colonel Tshatshi
B.P. 2697 Kinshasa I
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

www.bcc.cd